

Zeitschrift:	Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes
Herausgeber:	Schweizerischer Hebammenverband
Band:	117 (2019)
Heft:	6
Artikel:	Politique de la santé : en quoi la sage-femme est-elle concernée?
Autor:	Stocker Kalberer, Barbara
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-948978

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politique de la santé: en quoi la sage-femme est-elle concernée?

La sage-femme, première responsable des soins de base, la pénurie de professionnel·le·s, les soins périnatals gérés par les sages-femmes, la cybersanté: ces mots-clés sont la preuve que l'engagement professionnel d'une (petite) organisation est étroitement lié à la (grande) politique de la santé du pays. C'est pourquoi la Fédération suisse des sages-femmes ne défend pas seulement les intérêts des sages-femmes, mais s'engage aussi pour la santé des futures mères et de leurs familles.

TEXTE:

BARBARA STOCKER KALBERER

Un coup d'oeil sur le passé de la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) nous apprend qu'il y a 125 ans, des sages-femmes se rassemblaient pour défendre une rémunération plus juste, une formation solide et une reconnaissance par les milieux scientifiques et la société tout entière. Aujourd'hui, ces thèmes sont toujours d'actualité pour la FSSF, tout comme la promotion de l'accouchement physiologique et des soins obstétriques favorables aux femmes, aux familles et aux enfants. Faire de la politique professionnelle en faveur des sages-femmes, c'est aussi travailler pour les femmes, leur liberté de choix et leur autonomie. Les exemples concrets développés ici montrent comment la FSSF met en œuvre actuellement la mission que lui assigne sa charte en matière de politique professionnelle.

De la combattante solitaire aux modèles de coopération

Dans le but d'encourager la coopération interprofessionnelle, de faciliter un réseautage plus efficace et de faire connaître les champs d'action et les compétences professionnelles des sages-femmes auprès d'un large public, la FSSF s'investit dans plusieurs projets et organisations¹. A l'avenir, de nouveaux modèles de travail seront nécessaires pour couvrir les besoins de prestations fournies par les sages-femmes. Des représentantes de la FSSF participent activement aux séances de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), en s'investissant notamment dans des projets dédiés à la promotion de la santé de la petite enfance, aux vaccinations, à l'alimentation, à l'activité physique ou à la prévention de maladies non transmissibles. Elles collaborent activement à des formations continues communes, à des ateliers et groupes de travail comme les Congrès suisse et allemand de périnatalité, à la Conférences des médecins-chefs de gynécologie suisse SSGO, au codex panel de Promotion allaitement maternel Suisse, au groupe d'expert-e-s de la communauté d'intérêts «Obstétrique durable». Elles sont aussi présentes aux manifestations organisées par l'OFSP, telle la conférence annuelle «Santé2020», ou par



AdobeStock

Coordination et mise au point sont essentielles, car un important travail en réseau s'accomplit aussi dans les cantons.

les fédérations des caisses-maladie suisse et curafutura sur des thèmes traitant de politique de la santé.

Les offres et les invitations sont multiples. Parfois la similarité des divers projets prête à confusion, mais toutes les instances de la FSSF s'efforcent de faire appel à leurs ressources de façon optimale. Les affiliations aux diverses organisations sont discutées avec les présidentes lorsqu'elles décident des objectifs annuels et préparent le programme d'activités à l'occasion de la Conférence des présidentes. Coordination et mise au point sont essentielles, car un important travail en réseau s'accomplit aussi dans les cantons. C'est au sein du Comité central que se décide qui représentera la FSSF aux divers événements.

L'expertise de la sage-femme est très demandée

La coopération est particulièrement importante lorsqu'il s'agit de rédiger des documents de base sur les soins obstétriques. Il

y a encore quelques années, le groupe professionnel des sages-femmes était quelque peu mis à l'écart. Depuis, la FSSF est devenue une partenaire active et participe à l'établissement et à la mise à jour de recommandations et de lignes directrices, comme la révision des recommandations «Prise en charge et réanimation du nouveau-né» et «Soins périnatals à la limite de la viabilité entre la 22^e et 26^e semaine de gestation complète» ou le développement des lignes directrices S3 *L'accouchement par voie basse à terme et La césarienne*. Ces travaux sont centrés sur les meilleurs moyens de prendre en charge les mères et les nouveau-nés, conformément à la devise de la FSSF: La façon dont nous venons au monde n'est pas sans importance.

Les prises de position et le lobbying

Pour les thématiques voire les modifications de lois qui concernent directement le travail des sages-femmes, ou qui sont en rapport avec la santé en général ou le public-cible de la pratique sage-femme, à savoir les femmes, les bébés et les familles, la FSSF prend position par écrit lors de procédures de consultation. Disponibles sur le site internet de la Fédération², ces prises

¹ voir www.sage-femme.ch/federation/reseau

² voir www.sage-femme.ch/federation/documentation

Le travail en réseau avec de puissantes organisations de femmes et la participation à la grève des femmes* sont d'autres manières de faire du lobbying.

de position sont souvent discutées avec d'autres organisations professionnelles avant d'être déposées, afin que les points qui sont importants pour le plus grand nombre ne soient pas oubliés ou soient évoqués plusieurs fois. Une telle synergie peut être utile pour instaurer une certaine pression lorsqu'il s'agit de dossiers importants. La FSSF est tributaire des personnalités

politiques qui prennent des décisions; ainsi des contacts sont établis aussi bien au niveau cantonal que national. Or, comme les femmes sont (encore) fortement sous-représentées en politique comme dans les instances de direction, la FSSF manque d'allié·e·s – toutes tendances politiques confondues – qui s'engagent pleinement pour la politique en faveur des femmes, leur santé et un bon départ dans la vie. Pour nombre de politiques, le public-cible de la Fédération n'est pas assez attractif. Le travail en réseau avec de puissantes organisations de femmes et la participation à la grève des femmes* constituent ainsi d'autres manières de faire du lobbying pour soutenir les préoccupations de la FSSF.

Salaires plus élevés et meilleures conditions de travail

Créés au 19^e siècle pour les ouvrières et ouvriers, les syndicats avaient pour premier objectif d'améliorer leurs conditions salariales et de travail. La grève était – et est toujours – un moyen important d'obtenir gain de cause. Le but de la création de la FSSF au 19^e siècle était avant tout politique. Les sages-femmes étaient alors indépendantes. Historiquement, et même si au cours du siècle dernier, les accouchements se sont peu à peu déplacés vers les maternités et si les sages-femmes sont devenues des salariées, il n'y a jamais eu de velléités de transformer la Fédération en un syndicat pour sages-femmes employées. C'est pertinent, car les syndicats ne défendent généralement pas les groupes professionnels individuels, mais plusieurs métiers regroupés en une entité plus importante, ce qui leur permet de mieux se faire entendre.

En Suisse, le Syndicat des services publics (SSP) était déjà actif dans les années 1920.

Devenu aujourd'hui une grande association de personnel, il représente entre autres les intérêts des sages-femmes salariées. Par le passé, la FSSF a soutenu certaines revendications salariales de ses membres, comme dans le canton de Zurich, en étroite collaboration avec le SSP. Toute sage-femme salariée est libre d'adhérer à un syndicat. La FSSF, en sa qualité d'organisation professionnelle représentant toutes les sages-femmes, défend aussi les intérêts de celles qui sont salariées. Pour toute les questions liées au droit du travail, elles peuvent demander des conseils juridiques. Dans la majorité des cas, la FSSF collabore cependant avec l'important service juridique de l'Association suisse des infirmières et des infirmiers, service spécialisé dans les questions relatives aux rapports de travail. A plusieurs reprises, les thématiques relevant du droit du travail, par exemple les salaires, les conditions de travail dans les hôpitaux, la dotation en personnel et la satisfaction au travail, ont été traitées par la Conférence des sages-femmes cheffes³.

Des ressources et du temps pour les négociations tarifaires

C'est à la FSSF qu'il revient de négocier les tarifs des prestations ambulatoires fournies par les sages-femmes, car en tant que représentante des sages-femmes indépendantes, elle est la partenaire directe des caisses-maladie. Au cours des six dernières années, la Fédération s'est fortement engagée en faveur de l'amélioration des conditions-cadres imposées par la loi (modifications de l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, art. 13 à 16), en négociant aussi une augmentation – due

AUTEURE



Barbara Stocker Kalberer, sage-femme MSc, présidente de la Fédération suisse des sages-femmes qu'elle représente lors de séances et au sein de divers groupes de travail.
b.stocker@hebamme.ch



Qu'est-ce que la politique professionnelle?

Des recherches dans *Le Petit Robert* ou le Larousse montrent que l'expression n'y est pas définie, contrairement à «organisation professionnelle», qui est une «association de professionnels groupés en vue de réglementer leur profession et de défendre leurs intérêts». Même si la définition exacte de la «politique professionnelle» manque, les organisations semblent être parfaitement au clair sur sa signification. Car selon leurs statuts et lignes directrices, elles poursuivent toutes un objectif commun en faisant de la politique professionnelle. Ce sont donc les organisations elles-mêmes qui définissent le contenu de leur activité. A titre de guide stratégique et opérationnel, la Fédération suisse des sages-femmes a formulé ses propres directives en matière de politique professionnelle.

Charte sur www.sage-femme.ch

depuis longtemps – des valeurs de points avec les partenaires tarifaires. Ces modifications ont eu un effet bénéfique sur la prise en charge des femmes enceintes et des accouchées. L'allongement de la durée du post-partum permet une prise en charge personnalisée et des conseils adaptés. Les sages-femmes créent les conditions de sécurité favorisant un bon départ dans la vie. Aujourd'hui les femmes peuvent faire contrôler leur grossesse exclusivement par des sages-femmes et leur liberté de choix s'en trouve élargie.

Depuis quatre ans, des négociations structurelles en vue d'une nouvelle convention-cadre qui tienne compte du remboursement des prestations ambulatoires des sages-femmes sont en cours. Même si elles mobilisent de nombreuses ressources et exigent du temps, ces négociations ont une importance capitale. Car si cette rétri-



Anja Kroll-Witzer

bution plus juste des prestations ambulatoires n'est pas négociée, les tarifs stagnent. Rappelons que les classes salariales et les échelles de traitement des sages-femmes employées sont réglementées au niveau cantonal. Les prestations ambulatoires en milieu hospitalier et leurs tarifs sont négociées entre les hôpitaux et les assureurs et non pas entre les divers groupes professionnels et les caisses-maladies. Etant donné ces conditions, la FSSF ne peut donc pas s'engager en faveur de meilleurs tarifs hospitaliers.

La sage-femme est la professionnelle de la grossesse, de l'accouchement, du post-partum et de l'allaitement, un message à renouveler auprès de l'opinion publique.



La Fédération suisse des sages-femmes est-elle un syndicat?

Selon *Le Petit Robert*, un syndicat est une «association qui a pour objet la défense d'intérêts communs». Le *Larousse* définit le syndicat comme une «groupement constitué pour la défense d'intérêts professionnels ou catégoriels communs».

Citons parmi les objectifs d'un syndicat, selon www.arbeitsratgeber.com (traduction de l'allemand)²:

- Négociation des augmentations de salaires
- Amélioration des conditions de travail
- Réglementation des horaires de travail (réduction de la durée hebdomadaire, organisation du travail par équipes, de fin de semaine et des jours fériés)
- Cogestion
- Maintien des postes de travail.

¹ www.larousse.fr

² www.arbeitsratgeber.com

Présence médiatique et relations publiques

La sage-femme est la professionnelle de la grossesse, de l'accouchement, du post-partum et de l'allaitement: ce message doit encore et toujours être renouvelé auprès de l'opinion publique. Aussi la FSSF s'efforce-t-elle de répondre rapidement et scrupuleusement aux sollicitations des médias. Les articles et contributions sont disponibles sur son site web⁴. De plus, la FSSF est présente sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook.

Mais il n'y a pas que la présence médiatique de la FSSF qui importe. Un jour ou l'autre durant leur vie, la plupart des femmes rencontrent une sage-femme. Par son travail compétent et son assurance, chaque membre de la Fédération doit veiller à transmettre une image positive de la sage-femme dans son quotidien professionnel. Car consciemment ou non, toute sage-femme est active d'un point de vue de politique professionnelle.

Et l'avenir?

Une organisation professionnelle forte est indispensable. Or en termes de politique professionnelle, une certaine fatigue et inertie se fait jour parmi les membres. Plusieurs sections ont un besoin urgent de nouvelles membres pour leur comité et le Comité central en cherche lui aussi. Afin de garantir la continuité de notre organisation professionnelle, il nous faut des membres engagé·e·s. La politique professionnelle, c'est intéressant, gratifiant et enrichissant, même si le travail en lui-même n'est pas toujours amusant. Bienvenue aux nouvelles forces – il y a encore beaucoup à faire. ☺

Texte traduit de l'allemand par Anne-Christine Kasser-Sauvin.

³ voir www.sage-femme.ch/federation/manifestations

⁴ voir www.sage-femme.ch/revue-de-presse